

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-790692

A 69820



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

3561

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés :

4950,- Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin

Docteur AMMAR Nadi
OPHTALMOLOGISTE
115 Bd. Abderrahim Bouabia
Oasis - Casablanca
Tel: 05 22 20 45 45 / 05 22 25 00 45
29 MAI 2023

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / 20 / MAI 2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
9 MAI 2023 13 MAI 2023	C2	1	300	INF : INDE-091010330 Docteur AMMAR Nadia NUTRIMOLOCISTE 115 Bd Jules Ferry - Bouabid Casablanca Tél : +212 35 00 40

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	
	
	
	

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

**Sté. NOVOPHAR
Quartier AUXILIAIRES MEDICAUX**

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nom de l'Assigéné	Nombre	Montant détaillé des Honoraires		
Tél/Fax:	AM	PC	IM	IV		
<i>Sté. NOVOPTIC S.A.R.L. AU 1er Racine Angle Bd. Abdellatif Kadour et Rue la Fontaine CASABLANCA Tél/Fax: 03 22 36 04 34-GSM: 03 51 200 63</i>	<i>07/06/2003</i>	<i>Sté. NOVOPTIC S.A.R.L. AU 1er Racine Angle Bd. Abdellatif Kadour et Rue la Fontaine CASABLANCA Tél/Fax: 03 22 36 04 34-GSM: 03 51 200 63</i>	<i>Sté. NOVOPTIC S.A.R.L. AU 1er Racine Angle Bd. Abdellatif Kadour et Rue la Fontaine CASABLANCA Tél/Fax: 03 22 36 04 34-GSM: 03 51 200 63</i>	<i>Sté. NOVOPTIC S.A.R.L. AU 1er Racine Angle Bd. Abdellatif Kadour et Rue la Fontaine CASABLANCA Tél/Fax: 03 22 36 04 34-GSM: 03 51 200 63</i>	<i>Sté. NOVOPTIC S.A.R.L. AU 1er Racine Angle Bd. Abdellatif Kadour et Rue la Fontaine CASABLANCA Tél/Fax: 03 22 36 04 34-GSM: 03 51 200 63</i>	<i>3950DH</i>

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur AMMAR Nadia

OPHTALMOLOGISTE

- Diplôme de Spécialité en Ophtalmologie
Université de Montpellier (France)
- Diplôme de NEURO-OPHTHALMOLOGIE
Sorbonne Université Paris (France)
- Diplôme d'imagerie rétinienne et traitements maculaires
Université UPEC Paris (France)
- Diplôme d'utilisation médico-chirurgicale des lasers
Université de Montpellier (France)
- Diplôme d'échographie clinique (oculaire)
Université de Montpellier (France)

الدكتورة عمار نادية

اختصاصية في طب العيون

- دبلوم الاختصاص في طب العيون
جامعة مونبليي (فرنسا)
- دبلوم طب العيون العصبي
جامعة السوربون باريس (فرنسا)
- دبلوم التصوير الشبكي والعلاج البقعي
جامعة UPEC باريس (فرنسا)
- دبلوم الاستعمال الطبي والجراحي لأشعة الليزر
جامعة مونبليي (فرنسا)
- دبلوم الكشف بالأمواج فوق الصوتية (لعيون)
جامعة مونبليي (فرنسا)

— I.N.P : 091010330 —

29 mai 2023

الدار البيضاء في :

Mr KAZMANE Nabil

Monture + verres correcteurs progressifs:

VL : OD = (- 0.25 à 70°)

OG = (- 1.50 à 90°)

VP : Add : +2.25

Docteur AMMAR Nadia
OPHTHALMOLOGISTE
115 Bd. Abderrahim Bouabid
Oasis - Casablanca
Tel: 05 22 25 01 00 - 05 22 25 00 40

Sté. NOVOPTIC S.A.E.I.D.
 Quartier Racine Angle Bd. Abderrahim
 Benkaddour et Rue la Fontaine
 CASABLANCA
 Tél/Fax: 05 22 32 24 65/47 93 51 309

115, Bd. Abderrahim Bouabid
 (ex Bd. Jerrada)
 1er étage
OASIS - Casablanca

Oasis Office Center
0522.250.100
0522.250.040

115 شارع عبد الرحيم بو عبيد
 (شارع جراده سابقا)
 الطابق الأول
الوازيس - الدار البيضاء

NOVOPTIC SARL

Angle Bd Abdellatif Ben kaddour & rue la Fontaine
CASABLANCA RACINE
Tél. / Fax 0522 36 04 34

MR KAZMANE NABIL

Casablanca Le 01/06/2023
Docteur: AMMAR NADIA
MUTUELLE: MUPRAS

FACTURE 197/2023

Intitulé	Nomenclature	Quantité	Prix
Monture optique	A1	1	1050
Verres Progressifs Organiques transitions Antireflets OD: (- 0.25 à 70°) Add + 2.25	431	1	1450
Verres Progressifs Organiques transitions Antireflets OG: (- 1.50 à 90°) Add + 2.25	431	1	1450
Total TTC			3950

NOVOPRIC S.A.R.L. A.I.
Angle Bd Abdellatif Ben kaddour et Rue la Fontaine
Quartier Racine Casablanca Tél/Fax: 0522 36 04 34 CNSS: 05 81 200 633